



Projet de compte-rendu de la réunion du conseil municipal de mardi 16 février 2016

La réunion débute à 19h 05, tous les élus sont présents, Anna Tarquinio / Vallat est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2015
- 2. Informations données par le maire : Parc départemental sur l'ancienne gare, terrain et café du canal, fleurissement
- 3. Demandes de subventions (amendes de police et Siagep)
- 4. Instruction confiée à la CCST pour les ravalements de façade et la mise en place de clôtures
- 5. Eléments d'analyses précisant le cadre dans lequel peut s'inscrire le budget 2016.
- 6. Compte rendu de la commission travaux et décisions du conseil sur les points suivants :
 - 6-1 Ecoulement des eaux du cotais.
 - 6-2 Evacuation des eaux de ruissellement, rue de l'église et cour de la mairie
 - 6-3 Terrassement de la butte de l'ancien tilleul.
 - 6-4 Sécurité routière à organiser au carrefour de la rue de l'écrevisse et de la rue des haies
 - 6-5 Moyens à mettre en place pour rendre impossible de rouler sur le trottoir rue des haies et favoriser le respect des 30 km/h.
 - 6-6 Point sur les chemins communaux
- 7. Décisions à prendre concernant : des travaux de terrassement, des achats obligatoires d'extincteurs, des achats d'équipement pour le secrétariat de mairie
- 8. Désignation des membres de la commission entretien du bâtiment intercommunal église
- 9. Renouvellement du contrat groupe assurances collectives 2016-18
- 10. Affouage – saison 2014/15
- 11. Divers : Contrôle des bâtiments communaux, (sécurité, électricité, amiante, radon,)

Déroulement de la réunion

1. Adoption de compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2015

Aucune observation n'a été présentée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Informations données par le maire

- Le mot du maire

Sont évoquées en préambule les différentes réunions de travail auxquelles participent le maire, les adjoints et les membres des commissions depuis le 8 décembre 2015.

Je souhaite reprendre ici ce que j'ai dit lors des vœux du conseil municipal aux habitants de notre commune. Tous nos vœux pour vos projets personnels et associatifs.

L'équipe municipale étudie les dossiers, elle prend des décisions, son unique ambition est de servir la commune.

Le conseil aura à se prononcer en point six de l'ordre du jour sur deux points sécuritaires.

Sur ces deux points je considère vu mes responsabilités de maire, que des décisions doivent être prises afin que le conseil et plus particulièrement le maire ne soient pas accusés de non assistance à personnes en danger.

J'aime ce village et les personnes qui y vivent et qui le rendent dynamique

Je remercie l'équipe municipale qui m'entoure.

Nous travaillons dans l'esprit de la charte à laquelle ont adhéré toutes les personnes présentes autour de la table du conseil, avant d'être élues.

Nous avons une boussole, c'est notre plan d'aménagement sur un ou deux mandats.

Je remercie les membres des commissions qui travaillent sur dossiers. Ils ont la capacité à réaliser une véritable synthèse des difficultés à résoudre et proposent des solutions et des actions d'intérêt général.

- Parc départemental sur l'ancienne gare

Ce parc a été construit par le département, sur un terrain de la commune de Brebotte.

Nous rencontrons des problèmes d'entretien du chemin d'accès à ce parc, le département dit ne pas être concerné.

Nous ne retrouvons aucune convention ni à la commune, ni au département, ce qui est anormal, tout le monde en est conscient.

Nous devons trouver une solution satisfaisante pour tous. Le même problème semble exister pour le chemin de halage (agriculteurs, entretien)

- Terrain et café du canal,

La Communauté de Communes du Sud Territoire va entamer la procédure d'achat du café du canal, dans l'optique d'y développer une activité liée au tourisme et à la véloroute.

- Fleurissement

Un travail énorme a été réalisé, merci aux personnes de terrain qui avec leur expérience arrivent à ce résultat. La place dans le concours départemental a une importance relative, nous sommes 8^{ème} et nous avons une récompense pour le bâtiment communal du musée. L'essentiel c'est la belle image que vous donnez de notre commune.

Nous sommes classés et ça, c'est bien !

La commission se réunira vendredi 19 février pour faire le bilan de la saison et parler d'avenir.

- Repas rencontre

A été évoqué en images le repas rencontre du 17 janvier dernier.

- Informations diverses

L'antenne Internet sur le clocher de l'église a été modifiée, l'éclairage de la place de la mairie a été réalisé en utilisant un des projecteurs qui éclairaient la façade de l'église, la chaufferie de l'école doit être sécurisée en supprimant une porte en bois, les volets de la nouvelle mairie ont été repeints

Les responsables municipaux doivent défendre partout les intérêts des habitants de la commune. C'est notre démarche permanente auprès des sénateurs successifs, du député, des responsables du conseil départemental et du président de la Communauté de Communes.

3, Demandes de subventions

Pour mettre en place les investissements qui seront réalisés en 2016 il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour diverses demandes de subventions :

- Au Siagep pour la modernisation et les économies d'énergie concernant l'éclairage public.
- A la préfecture pour la DETR et le fond spécial, en vue des travaux de mise en sécurité de la rue du lotissement du moulin et des places du moulin et de la mairie.
- Au conseil départemental pour obtenir des aides sur les fonds des amendes de police, pour des réalisations de sécurité routière.

Délibération prise avec l'accord de l'unanimité des élus.

4. Instruction confiée à la CCST pour les ravalements de façades et la mise en place des clôtures.

Comme pour les permis de construire, il est souhaitable que nous donnions notre accord pour confier l'instruction des dossiers de ravalements de façade et de mise en place des clôtures au service spécialisé de la Communauté de Communes.

C'est toujours le maire qui signe et qui prend la responsabilité, ce qui veut dire aussi qu'on reste en liaison. Délibération prise avec l'accord de l'unanimité des élus.

5.1 Eléments d'analyse précisant le cadre dans lequel peut s'inscrire le budget 2016.

Rien n'est officiellement arrêté tant que le compte de gestion de l'année 2015 du trésorier n'est pas arrivé en mairie. Nous espérons un solde positif de l'ordre de 55 146, 77 €

Ce qui veut dire que les projets 2016 dont nous parlerons plus tard sont possibles.

Cadre dans lequel s'inscrit le budget 2016

1. Les engagements sur le plan handicap
 - Bureau et meubles pour la mairie **3 200€ ht**
 - Fauteuil handicapé 2000€ (subvention demandée à 100%)
 - Sanitaire c'est fait, reste à voir l'aide qu'on peut recevoir
 - Porte d'entrée **2 400€ ht**
 - Parking mairie et handicap :(21 400€ ht (**voir page suivante**))
- 2. Autres équipements pour la salle de mairie
 - Tables simples minimum 4 à 6 évaluées à **600 ht**
 - Projecteur et Ecran rétractable **ou autres formules à définir** 1000/2000€.
 - facture de reprise de l'installation électrique de la mairie 2 800ht
- 3. Travaux autres à réaliser avant ceux prévus sur la place de la mairie
 - Butte du tilleul à modifier **1 600 € ht**
 - Ecoulement des eaux rue du cimetière coté Bretagne et secteur du plateau de sport **2 368€ ht**
 - total pour les deux opérations = **3968 € ht**
- 4. Travaux pour lesquels des subventions ont été demandées
 - **Place et rue du lotissement du moulin**
 - **Place de la mairie les deux chantiers pour 35 000 € ht,**
Monsieur le sénateur a annoncé une aide financière de **4000€**, trois subventions seront demandées, la DETR, les amendes de police, et si possible sur des fonds spéciaux.
- 5. **Lampes de rues 18 changements de lampadaires pour 5884 € ht**
- 6. **Tout venant pour les chemins communaux 600 € ht**
- 7. Travaux à envisager (non prioritaires)
 - Disjoncteur pour brancher un chauffe eau
 - Coffret électrique et compteur place de la scierie.
 - Réparation de la rive de l'écrevisse

Avant le vote du budget 2016 qui interviendra courant mars

Il faudra réunir la commission finances pour étudier les taxes communales, étudier les dotations d'état et comprendre pourquoi nous percevons moins que des communes plus petites que nous. Il en est de même pour le potentiel fiscal de notre commune.

En matière d'urbanisme la commission devra déterminer les terrains sur lesquels la commune souhaiterait faire valoir un droit préemption.

5.2, Ouverture du quart des crédits d'investissement et de fonctionnement en attendant le vote du budget 2016

Le conseil est invité à donner son accord pour ouvrir des crédits dans l'attente du vote du budget 2016, il est proposé d'ouvrir le quart des sommes du budget 2015.

Pour les investissements la somme d'ouverture de crédit correspond au quart de la sommes de 180 857 €, soit 46 964, 25€

Délibération prise avec l'accord de l'unanimité des élus.

6. Compte rendu de la commission travaux et décisions du conseil sur les points suivants :

6-1 Ecoulement des eaux du cotais.

limiter à terme le débit d'eau qui descend du Cotais dans le réseau d'eau pluviale au centre du village. Faire en sorte que les feuilles et branches ne viennent pas obstruer les tuyaux et les regards
Avis : diminuer le débit, et emmener le maximum d'eau directement vers le ruisseau en trouvant un accord avec des riverains. Ce problème sera étudié.

6-2 Evacuation des eaux de ruissellement, rue de l'église et cour de la mairie

Nous avons une opportunité, un riverain de la rue de l'église doit faire sa cour, il a déjà posé des tuyaux, nous devons en profiter pour aménager dans ce secteur l'écoulement des eaux. Nous proposons au conseil de poser des tuyaux sur 20 mètres, creuser un fossé et réaliser une combe.

Faire en sorte que les deux traversées existantes soient utilisées.

Ce projet tient compte aussi de notre prévision de réaliser un chemin. Nous préparons cette opportunité.

Nous avons la nécessité de faire en sorte qu'un minimum d'eau de ruissellement arrive dans la cour de la mairie, le captage des eaux de ruissellement doit se réaliser avant de faire les travaux du parking mairie prévu entre juin et octobre 2016.

6-3 Terrassement de la butte de l'ancien tilleul.

Il s'agit d'effectuer un re-profilage du terrain et se servir de la terre pour les autres espaces à aménager.

Sur le principe des travaux (6-1, 6-2 et 6-3) le conseil donne son accord à l'unanimité.

6-4 Carrefour de la rue de l'écrevisse et de la rue des haies

Ce carrefour est particulièrement dangereux, la commission propose de prendre des mesures qui limitent obligatoirement la vitesse, afin de faciliter l'accès à la rue des haies et de sécuriser les accès et sorties privées de la rue de l'écrevisse.

Elle propose donc de mettre en place des stops (elle ne voit pas d'autres solutions à part un énorme dos d'âne dont personne ne veut) Tout se fera en coopération avec le service des routes et une aide financière pour cette opération est possible.

Délibération prise. Accord à l'unanimité

6-5 Moyens à mettre en place pour rendre impossible de rouler sur le trottoir rue des haies et favoriser le respect des 30 km/h.

Avant de débattre du sujet est porté à la connaissance des élus les débats intervenus ultérieurement dont les extraits suivants :

- **Réunion Conseil Municipal du 3 juin 2008 (extrait...)**
Evocation de la rue des haies : « **il est prévu de la fermer à la circulation pour tous et de la réserver aux riverains ou de la mettre en sens unique.** »
- **Réunion du conseil municipale du 17 octobre 2008 (extraits ...)**

Réunion avec les riverains de la rue des haies, 5 personnes étaient présentes, il en ressort ceci :

« Les voitures roulent trop vite et sur le trottoir, les croisements sont dangereux en montant sur ce trottoir »
« Mettre des quilles plastiques ou des balustrades en bois pour empêcher de rouler sur le trottoir. » **« Le 3,5T n'est pas respecté »** **« Proposition de 30 km/heure »**
« Proposition d'interdiction sauf riverains (ne plus permettre l'utilisation de cette rue à tout le monde et la réserver aux riverains) »

- **Réunion du conseil municipal du 16 octobre 2009 (extrait...)**
« Plan de circulation rue des haies: mettre un rétrécissement rapidement pour empêcher les gros véhicules de passer »

Nous sommes en 2016, nous avons en 2015 limité la vitesse à 30 km heures et supprimé « le sauf riverains » impossible à faire respecter et dont **seuls les riverains étaient pénalisés.**

La commission propose des solutions complémentaires simples et progressives qui tiennent compte de la réalité et de l'expérience.

Les deux points à résoudre ont été clairement identifiés :

- Rendre impossible aux voitures de prendre en enfilade le trottoir afin de protéger les piétons et les sorties d'accès privés.
- Limiter la vitesse de manière simple dans la rue.

La commission a étudié, le contexte et le cadastre : elle fait état des différentes dimensions de la rue soit 112 mètres à protéger dont les dimensions de largeur varient entre 4,20 mètres et 3,40 mètres

Proposition de la commission qui a travaillé sur le sujet :

- Mettre des barrières sur les trottoirs pour que les voitures cessent de rouler en enfilade sur ce trottoir.
- Tenir bien taillés les buissons pour qu'ils ne dépassent pas sur la chaussée.
- Pose de panneaux de « courtoisie » avec flèche de priorité comme cela ce fait dans de nombreuses communes.
- Exemples : Dorans (90) (sur la petite route qui va à la salle polyvalente, Grandvillars (sous la voute) Fesches le Chatel (25), Couthenans (70) etc...

Après débat et explications données aux élus et aux personnes du public précisant qu'il n'était pas question d'embêter qui que se soit, mais bien de sécuriser les piétons sur le trottoir et les accès privés.

Les implantations de principe ont été localisées, mais seront définies de manière précise avec les riverains qui pourraient être gênés. Avant de poser les barrières définitives seront installés des poteaux provisoires en plastique.

Il est précisé que des aides financières pour la mise en sécurité peuvent être obtenues.

Plusieurs avis ou remarques venant d'élus et du public ont été entendues d'une part sur les endroits précis de l'implantation des trois barrières fixes qui seront mises en place et d'autre part sur deux autres thèmes :

- Pourquoi le trottoir n'est-il pas balisé sur toute sa longueur ? A cette remarque les responsables de l'exécutif communal expliquèrent qu'une telle solution gênerait forcément les riverains et que le seul but souhaité était de régler le problème de la prise en enfilade du trottoir par des personnes qui ne respectent pas le code de la route. Les propositions de la commission travaux ne s'attachent qu'à régler ce vrai problème.
- Pourquoi une rencontre avec les habitants n'a-t-elle pas été organisée pour parler de ce sujet ? Ce à quoi l'exécutif communal expliqua que les sujets en question ont déjà fait l'objet de

maintes et maintes discussions et que de ce fait l'avis des personnes de la rue est connu.

- Les membres de la commission et les élus ont par ailleurs connaissance, de la pétition de 1990, des débats notifiés dans les notes des conseils municipaux des 3 juin 2008 et 16 octobre 2009 ainsi que du compte rendu du 17 octobre 2008 qui fait état de la rencontre avec les habitants de la rue. Les habitants y précisent de manière claire leurs préoccupations.

La responsabilité du conseil municipal est maintenant de résoudre les problèmes posés et de prendre les décisions de bon sens qui s'imposent.

Concernant le stationnement de véhicules sur le trottoir, il est précisé qu'il s'agit d'un sujet déjà évoqué, il règle à ce jour naturellement la question de la vitesse excessive dans cette rue.

Nous pourrions si nécessaire reparler de ce sujet pour mettre en place « une manière de faire » qui pourra aussi conforter le respect de la vitesse dans cette rue.

Après toutes ces précisions un vote fut réalisé.

Accord à l'unanimité sur le projet proposé par la commission.

6-6 Point sur les chemins communaux

Il faut reprendre tout le dossier pour connaître la position juridique de chaque chemin, celle des deux chemins des lotissements pour lesquels le conseil municipal a décidé qu'ils seraient dorénavant communaux. Celle aussi de tous les chemins de l'association foncière qui sont devenus communaux sous le mandat municipal précédent. Nous entreprendrons les démarches nécessaires.

Chemins ruraux à entretenir

Deux semi-remorques tout-venant seront commandés et l'élagage des haies «entre les eaux» sera réalisé avant le 1^{er} mars par une entreprise de Froidefontaine.

Chemin à entretenir en 2016 : La Millière, l'Eige Perrin et le Paquis

Le conseil donne son accord

7. Décisions à prendre concernant les travaux et devis

Les travaux de terrassement et captation des eaux de ruissellement : 4018€ ht

Achats d'équipements pour le secrétariat de mairie : = 3200 ht

Fauteuil handicapé : 1850 ht

Achats de 5 extincteurs : 196,71€ ht

Achats de panneaux et grilles pour sécurisation du carrefour rue de l'écrevisse rue des haies, et aménagement sécuritaire rue des haies : prévisions 2000€

Il est indiqué que pour les achats et les aménagements handicaps des subventions importantes sont attendues.

Délibération prise sur les travaux et les devis avec accord à l'unanimité

8. Désignation des membres de la commission entretien du bâtiment intercommunal église

Il nous faut désigner 3 personnes pour représenter la commune de Brebotte. Il s'agit de constituer un groupe de travail auquel pourront être associées des personnes s'intéressant au patrimoine communal que représente l'église. Le conseil veut rester dans le cadre de commission communale il n'est pas question de création d'un nouveau syndicat intercommunal comme le préconise un courrier de la préfecture.

Les membres désignés pour siéger dans ce groupe de travail sont : Pierre Vallat, Roland Rouèche, et Anna Tarquinio / Vallat

Unanimité sur ces désignations

9. Renouvellement du contrat groupe assurances collectives 2016 / 2018

Le conseil avait en avril 2015 donné notre accord au syndicat de gestion des communes pour négocier un nouveau contrat pour plusieurs années concernant une assurance prenant en compte les salaires des employés en cas de maladie.

Il est question aujourd'hui de délibérer pour renouveler le contrat, négocié par le centre de gestion avec l'assurance Groupama.

Le taux de cotisation va baisser légèrement, mais la franchise de prise en charge passe de 10 jours à 15 jours et une cotisation autrefois payée par l'assurance, au centre de gestion sera maintenant à la charge de la commune. Globalement la commune reste légèrement gagnante.

En 2015 cette assurance a coûté 1828, 25 €. Nous devons adopter le nouveau contrat pour qu'il soit renouvelé pour la commune.

Délibération avec accord à l'unanimité

10. Affouage – saison 2014/15

14 Stères x 9€ pour Monsieur Joël Vallon

3 Stères x 9€ pour Monsieur Pascal Stehlin

Le conseil donne son accord pour que ces sommes soient facturées

Le maire en accord avec les membres de la commission forêt et au regard d'une année d'expérience demande à ce que les contrats d'affouage soient plus clairs en ce qui concerne la mise en stère en forêt et l'enlèvement une fois comptés.

Délibération prise avec accord à l'unanimité

11. Divers : Contrôle des bâtiments communaux : sécurité, électricité, amiante, gaz radon

La commune doit faire le point sur la situation de chaque bâtiment communal et demander le passage de la commission départementale pour la mairie. A ce jour tous les documents ont été retrouvés dans les archives communales excepté les documents concernant « le gaz radon »

L'ancien 1^{er} adjoint indique aux élus que ce contrôle a été réalisé soit en 2008 soit en 2009. Il est remercié pour cette information qui facilitera les recherches.

La réunion se termine à 21h 30